



**DONNONS DE LA FORCE  
À VOS COMPÉTENCES**

# Élections professionnelles

*Encore mieux qu'un accord Télétravail !*

Pour vous expliquer notre souhait d'aller plus loin qu'une simple révision et amélioration de l'accord « Télétravail », nous nous permettons une approche globale de la situation nationale actuelle. Prenez le temps de lire, nous avons été synthétiques pour mieux appréhender nos propositions.

Le télétravail, ou travail à distance, agite notre actualité sociale depuis la mise en place du premier confinement.

L'année 2020 a été jusqu'ici marquée par une crise sanitaire sans précédent, dont les impacts économiques et sociaux commencent à peine à être mesurés. Dans un objectif de continuité de l'activité économique partout où cela est possible, et de protection des salariés, le télétravail a été largement utilisé depuis mars 2020, dans les circonstances exceptionnelles dictées par la pandémie de la Covid-19.

Ce télétravail « exceptionnel », dont les conditions de mise en œuvre n'étaient pas comparables au télétravail « habituel » dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise, a généré une large diffusion de cette forme d'organisation du travail, soulevant un certain nombre de questions opérationnelles.

Ainsi, de nombreux salariés souhaitent télétravailler plus régulièrement qu'auparavant et de nombreuses entreprises envisagent une mise en place élargie de cette organisation du travail. Ce mode de relation entreprise-salariés a pris une ampleur inédite, aidé en cela par la pression gouvernementale pour garder à leur domicile le maximum de travailleurs salariés.

Cette montée en puissance pose de nombreuses questions sur le devenir de nos organisations de travail : quel accompagnement financier ? Quelle politique de formation à inventer in fine ? Comment nous, syndicats, allons à l'avenir jouer notre rôle de proximité avec des salariés partiellement (voire en totalité) à leur domicile ?

C'est en réalité un **profond et durable changement** qui nous attend, parsemé de multiples dangers sur la pérennité de certains emplois salariés.

Nous sommes tous concernés, sans exception, y compris les populations commerciales qui sont impactées différemment mais elles devront s'adapter à de nouvelles contraintes qu'il faut absolument évoquer et au maximum anticiper.

Encore mieux que le renouvellement de l'accord « Télétravail » qui est incontournable, **nous proposons la négociation d'un accord sur une Nouvelle Organisation du Travail** pour mieux prendre en compte certaines dimensions favorables aux conditions de travail.

En cohérence avec les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel du 26/11/2020 sur le télétravail, il conviendra de construire un cadre sécurisant et souple pour toutes et tous à savoir :

- Définir un cadre ajustable.
- Favoriser les dynamiques de formation.
- Adopter un formalisme proportionné aux besoins de l'activité.
- **Réfléchir sur les risques de surconnexion.**
- Prévoir des coopérations renforcées au service de la prévention des risques liés au télétravail.
- Soutenir le management à distance.

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre profession de foi, nous demanderons :

- Une augmentation de l'indemnité de 6€ à 10€ par mois pour un jour de télétravail par semaine.
- Une prime d'équipement bureautique de 300€.
- Un remboursement annuel de consommables de 150€ (rames de papier, cartouches d'encre...).
- La possibilité de faire du crédit d'heure exceptionnelle avec validation du responsable hiérarchique.

Et nous réitérerons également notre proposition qui permettrait à certains collaborateurs, qui en ferait la demande, de se voir octroyer une aide auprès de la direction plafonnée à 1000 € (remboursable sur un an), afin de pouvoir s'aménager un coin « télétravail » à leur domicile.



### OUI à la Nouvelle Organisation du Travail

- La CFE-CGC est force de proposition dans les nouvelles organisations du travail et dans le domaine du développement des compétences managériales, des actions de gestion et de maîtrise techniques nécessaires au travail à distance.
- La CFE-CGC est force de proposition pour la convergence des intérêts des salariés et du système managérial de l'entreprise.
- La CFE-CGC veut travailler sur les conditions de travail en équipe, facteur d'effervescence collective, et sur l'appartenance à l'entreprise pour éviter l'isolement, source de mal-être et contre-productive.
- Tous les moyens doivent être mis à disposition des télétravailleurs pour gérer au mieux leurs actions à distance.

**La CFE-CGC veut un équilibre pertinent entre l'activité au bureau et celle du domicile.**



**VOTEZ CFE-CGC !**